

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brigitte Bernard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/44f33906975cfbc052888527>

Date d'obtention : 2024-01-25 16:27:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un qu'une personne (élève, témoin) vient nous informer d'une situation de sexto, ouvrir la trousse et remplir la grille d'évaluation avec celle-ci. Les infos permettent de déterminer la nature des images partagées, les jeunes impliqués et les circonstances entourant l'événement. Rencontrer la victime et les témoins(s'il y a lieu) et déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. Informer le service de police. Ils remettront le cellulaire confisqué, ils feront les rencontres de sensibilisation et poursuivront l'enquête (si besoin).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. La personne qui vient nous voir, elle la première personne à faire remplir la grille d'évaluation.
2. Si ce n'est pas de contenu de porno, poursuivre les étapes de la trousse sans téléphoner aux policiers. Arrêter rapidement la propagation en confisquant le téléphone et poursuivre l'intervention selon la politique de l'école.
Si la personne est adulte, poursuivre avec la trousse, confisquer le tél. et prévenir les policiers. Si la police a été informé directement d'un événement, ne pas ouvrir la trousse, nous ne sommes pas mandataire du service de police.
3. Si la situation ne touche pas les jeunes de l'école et qu'il n'y a pas de répercussion au sein du milieu scolaire, diriger la personne au service de police. Offrir aide et soutien au jeune si besoin.
S'il y a malveillance, rencontrer le ou la jeune, l'informer et expliquer la situation, confisquer le téléphone et téléphoner le service de police. Ne pas remplir la grille d'évaluation.
Ne pas répondre aux journalistes, plutôt faire appel à la personne responsable des communications de notre école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne jamais regarder le contenu.
Expliquer aux jeunes que la grille d'évaluation de l'incident permet de déterminer la nature de l'image. Bien identifier si l'acte est de nature impulsive ou malveillante afin de bien orienter l'intervention.
Ne pas être mandataire du service de police.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

